



Tarifs Karaté 2011-2012



Karaté Club Paris Pelleport

Les tarifs sont calculés en fonction du coefficient familial. Vous devez donc produire :

- soit le(s) avis d'imposition du foyer
- soit une attestation mensuelle de moins de trois mois de la CAF.

Le paiement peut être échelonné par trimestre.

Tarifs annuels (un ou deux cours)

Adhésion annuelle à l'AMKC : 10€

Licence FFKDA obligatoire : 34€

Jusqu'à 26 ans inclus

Groupe tarifaire			
1	2	3	4
QF < 384 €	384 € ≤ QF < 1370 €	1370 € ≤ QF < 2100 €	QF ≥ 2100 €
120 €	150 €	185 €	210 €

Plus de 26 ans

Groupe tarifaire			
1	2	3	4
QF < 384 €	384 € ≤ QF < 1370 €	1370 € ≤ QF < 2100 €	QF ≥ 2100 €
180 €	225 €	295 €	325 €

Modalités d'application du quotient familial - Définition des 4 groupes tarifaires

GRUPE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL
1	QF < 384 €
2	384 € ≤ QF < 1370 €
3	1370 € ≤ QF < 2100 €
4	QF ≥ 2100 €

Modalités de calcul du quotient familial

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL} = \frac{\text{Ressources mensuelles} + \text{toutes prestations familiales CAF}}{\text{Nombre de parts}}$$

Calcul des parts

Situation familiale	Nombre de parts
Couple ou personne seule	2
Par enfant à charge	0,5



Inscriptions multiples d'un même foyer familial

Une réduction de 20% est accordée au deuxième inscrit et aux inscrits suivants d'une même famille logeant à la même adresse à la date d'inscription.

Inscription en cours d'année

A partir du 1^{er} décembre, les adhésions annuelles sont calculées au prorata des tarifs annuels.

Arrêt prématuré de l'activité

Dans le cas de circonstances exceptionnelles (motif médical, déménagement, perte d'emploi) qui empêchent définitivement l'utilisateur de poursuivre son activité, les remboursements seront calculés au prorata des séances restant à effectuer, sur présentation de justificatifs.

Aucun remboursement partiel (arrêt momentané de l'activité) ne pourra être envisagé.

Remarques diverses

Les tarifs concernent les cours jusqu'au 30 juin hors vacances scolaires.

En cas de séance supprimée, un cours de rattrapage sera proposé.

Le début de l'activité est conditionné par la présentation d'un certificat médical d'aptitude.

